



Refus de rétractation d'un opérateur adsl avec abonnement forcé

Par **brico18**, le **21/06/2010** à **19:13**

Bonjour,

Mon nouvel FAI Free a refusé mon droit à rétractation légal, aussi pour ne pas perdre la portabilité de mon numéro régional, j'ai accepté par écrit cet abonnement forcé en dégroupage total à condition d'être dédommagé du remboursement de l'ancien abonnement que je devais donc résilier.

Mais en fait par une incroyable succession d'erreurs de sa part, j'ai quand même perdu la portabilité de mon ancien numéro FT contractuellement dû et demande donc à ce qu'il me soit restitué. N'étant plus connu de FT, je considère que c'est à Free de contacter ce dernier pour régler ce problème technique entre professionnels.

Ayant donc ouvert un dossier auprès du médiateur des communications électroniques, ce dernier vient de donner son avis en reconnaissant la faute de Free mais en le déchargeant de procéder avec FT pour mon compte.

Il me demande de traiter directement avec FT, mais celui-ci (qui m'a confirmé que mon ancien numéro n'avait pas encore été réattribué à un nouvel abonné) me dit qu'il ne me restituera pas pour autant ce numéro régional.

L'avis d'un médiateur est il opposable?

M Lagouin